

ÉDITORIAL

MARS - AVRIL 2013 - n°73

Au cours de ces deux derniers mois de Mars et d'Avril, l'ANEL a été sollicitée pour de nombreuses auditions d'évaluation des politiques publiques relatives à la mer et aux littoraux et j'ai souhaité interroger les adhérents de l'ANEL pour recueillir vos avis et rendre compte de la diversité des situations que nous rencontrons dans nos communes littorales de métropole et d'Outre-mer.



Vous avez également été interpellés dans le cadre des Assises nationales de la mer et du littoral, que vous soyez dans le collège des élus des conseils maritimes de façades ou conseils maritimes ultramarins ou que vous ayez eu envie de réagir comme citoyens, pour répondre au questionnaire portant sur les 10 problématiques recensées et représentant les sujets majeurs dont nous devons débattre. Il nous faut collectivement anticiper pour définir ce que nous voulons pour l'avenir du secteur maritime dont l'importance économique commence à être mieux appréciée ; nous devons trouver les réponses appropriées pour concilier la protection d'un environnement fragile et convoité et le développement économique dont la société française et nos communes littorales ont besoin.

Le développement durable doit prendre en compte l'impact sur l'environnement des différentes activités économiques liées à la mer et doit reposer sur des choix et des stratégies nationales, à construire ensemble, à partir d'une vision partagée des potentiels propres à chaque région maritime et territoires littoraux considérés. Il nous faut anticiper pour aménager les espaces littoraux que nous souhaitons pour demain et favoriser une gestion intégrée des différentes activités. Je me rends d'ailleurs début Juin, à Fort de France, en Martinique, à l'invitation du président de l'Agence des 50 pas géométriques, Ralph MONPLAISIR, pour participer au 3ème Forum « BÓdlnmè, une zone de croissance durable ? » pour évoquer ces problématiques avec nos collègues ultramarins.

Je vous remercie de vos contributions qui permettront à l'ANEL de mieux connaître l'ensemble de vos attentes et préoccupations, et nous pourrons poursuivre nos échanges au cours des prochains travaux du Conseil National de la Mer et des Littoraux mais aussi pendant les prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, qui se tiendront cette année à ANGLET, les mercredi 16, Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2013 où nous sommes invités par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et par la mairie et j'espère vous serez nombreux à nous rejoindre.

Jean-François RAPIN
Président de l'ANEL,
Maire de MERLIMONT
Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais

VIE DE L'ANEL

Conseil d'administration de l'ANEL, le mercredi 3 AVRIL 2013, à l'Assemblée Nationale
A l'ordre du jour: le point sur les différentes rencontres et auditions (*présentées ci-après*) du président de l'ANEL, **Jean-François RAPIN**, accompagné d'élus ; le suivi des travaux communs sur les rythmes scolaires et les classes de découverte et la réhabilitation de l'immobilier de loisirs avec les autres Associations d'élus, l'ANEM, l'ANMSCCT et l'ANMSM ; les travaux des commissions thématiques et la préparation des prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, sur un thème qui devrait traiter des équilibres à trouver entre les politiques d'aménagement et de développement et la protection des littoraux et de la mer.

Le président a fait état de la **mise en place du Bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) sous la présidence de Maxime BONO**, ancien député et maire de LA ROCHELLE, le 14 mars 2013 et de la **prochaine installation du COMER**, comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale prévu par le décret du 9 juin 2011, qui a un rôle consultatif et d'appui au CNML.

Audition sur le rapport de préfiguration d'une Agence Française de la Biodiversité

Des membres du Comité directeur de l'ANEL ont été auditionnés le 20 mars 2013, par Jean-Marc MICHEL, directeur général de l'aménagement du logement et de la nature, du MEDDE et Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, auteurs du rapport de préfiguration d'une Agence Française de la Biodiversité. Ils ont fait savoir qu'un deuxième rapport leur avait été demandé pour expliciter les nombreuses interrogations soulevées dans le premier rapport (périmètres de la future agence ; financements ?).



Les élus de l'ANEL ont émis de fortes réserves sur l'absence de prise en compte de la biodiversité spécifique aux littoraux, les zones côtières étant pourtant identifiées comme étant les plus riches en biodiversité, en métropole comme en Outre-mer (mangroves). Ils se sont toutefois réjouis que le Conservatoire du Littoral ne soit pas absorbé dans cette future agence (comme le projet « d'agence de la nature » l'avait envisagé, il y a quelques années et contre lequel l'ANEL avait manifesté son refus); ils se sont toutefois inquiétés des financements envisagés, qui reposent sur des taxes additionnelles aux taxes actuelles, alourdissant de ce fait la fiscalité locale, ce qui n'est pas souhaitable en période de crise économique.



Lancement du Parlement de la mer par Christian BOURQUIN, président de la Région Languedoc Roussillon, à Montpellier. Jean-François RAPIN, invité par le président, le jeudi 21 mars 2013, a salué la mobilisation importante des élus et de tous les acteurs du maritime puisqu'elle a permis l'adhésion d'une grande majorité de la population de la Région aux enjeux maritimes et littoraux.

Participation aux 6èmes Rencontres des Géographes et Assureurs, sur le thème des "Phénomènes littoraux extrêmes, en France, aujourd'hui et demain", à Paris, le 25 mars 2013. Jean-Louis LEONARD, député honoraire, maire de CHATELAILLON PLAGE, y a représenté l'ANEL. Le programme de la journée a révélé la nouvelle prise de conscience par les assureurs des questions maritimes et littorales.

Une délégation d'élus de l'ANEL a rencontré Emmanuel BERTHIER, le délégué de la DATAR, le 2 avril 2013. Il a exprimé le souhait de travailler plus étroitement avec l'ANEL et plus particulièrement sur la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) qui doit faire l'objet d'un prochain séminaire en région. L'ANEL fait partie du Comité de pilotage chargé de préparer cette **rencontre nationale des acteurs engagés dans les démarches de GIZC. Ce séminaire devrait se tenir à MONTPELLIER, le 27 septembre 2013, à l'initiative de la DATAR et avec l'appui de l'université de Montpellier.**



La DATAR a également la charge de la **préparation de l'Accord de partenariat 2014-2020 pour l'attribution des fonds européens et l'ANEL a été invitée à une série de rencontres thématiques** Christine LAIR, déléguée générale, est intervenue pour souligner la spécificité des territoires maritimes et littoraux et demander qu'ils soient impérativement pris en considération dans la répartition des fonds européens.

Une réunion consacrée aux sujets maritimes se tiendra le Mercredi 15 Mai à PARIS.

A l'invitation de Claudy LEBRETON, président de l'Association des Départements de France (ADF), le 26 mars 2013, Jean-François RAPIN, accompagnée d'Hélène TANGUY, députée honoraire et ancien maire du GUILVINEC, ont rencontré le président de l'ADF. Celui-ci a fait part de la mission confiée à Philippe GROVALET, président du Conseil général des Pays de Loire, pour évaluer le poids de l'économie maritime et conduire une réflexion sur le rôle des départements en faveur de la mer et du littoral. Il a proposé la signature d'une convention avec l'ANEL, qui devrait être mise en forme dans les mois à venir.

Projet de loi "Acte III de la décentralisation": dans le cadre des consultations des associations nationales d'élus, une délégation de l'ANEL a été reçue par Guillaume DENIS, conseiller technique de la ministre Marylise LEBRANCHU. De nombreux sujets ont été abordés ; les élus ont souligné le manque de prise en compte de la spécificité des espaces littoraux et ont émis des réserves sur les transferts de compétence des PLU aux intercommunalités non littorales.



Pascal BERTEAUD, directeur général de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et forestière), est venu présenter à Jean-François RAPIN, président de l'ANEL, les nouvelles orientations de l'IGN vers une cartographie évolutive et interactive. Il a proposé au président un partenariat entre l'ANEL et l'IGN et dans cette perspective, il a été convenu que Pascal BERTEAUD présenterait aux élus les travaux de l'IGN, lors du prochain CA de l'ANEL. Une visite des nouveaux locaux de l'IGN pourrait être organisée après le CA pour les élus intéressés.

Audition sur l'information préventive des populations, dans le cadre de la politique de prévention des risques naturels. Jean-François RAPIN a été auditionné, le 3 avril, par deux inspecteurs généraux, chargés d'évaluer l'efficacité du dispositif de prévention des politiques publiques.



7èmes Rencontres des activités portuaires et du développement durable à NICE, les 28 et 29 mars 2013 Raphaëlle LE GUEN, 1ere adjointe de la SEYNE sur MER, a représenté l'ANEL, dans ces rencontres organisées chaque année par Ideal Réseau, à La Baule et à Nice. Elle a présenté le projet de développement durable des 12 ports de plaisance de la commune de la SEYNE-SUR-MER (60 000 habitants). Christian ESTROSI, ancien ministre, député des Alpes Maritimes et maire de NICE, a souligné l'action de l'ANEL pour favoriser le développement des ports de plaisance "exemplaires". Roger ROUX, maire de BEAULIEU sur Mer, vice-président de NICE agglomération, lui-même lauréat d'un appel à projets "ports exemplaires" en 2011, a présenté les travaux d'aménagement du bassin du port de NICE et a remercié la présence des élus de l'ANEL, lors de son discours de clôture de ces Rencontres annuelles autour du nautisme.

Atelier de terrain des scientifiques d'EUCC-France organisé au TEICH, sur le bassin d'Arcachon. Christine LAIR et Charlène MONNIER ont participé à cette journée de découverte du Domaine de CERTES, site du Conservatoire du Littoral situé dans la commune d'AUDENGE, à l'est du Bassin d'Arcachon, où les



participants ont été accueillis par le maire d'AUDENGE, Nathalie LE YONDRE, avec un représentant du Conseil général de la Gironde, qui gère le site. L'après-midi, Christian GAUBERT, vice-président du Conseil général de Gironde, maire de LANTON a animé la visite puis Philippe PERUSAT, maire d'ANDERNOS-les-BAINS a présenté l'aménagement du port et du front de mer, réalisés pour protéger les habitations proches du rivage et limiter l'érosion côtière. François DELUGA, ancien député et maire du TEICH, a clôturé les travaux de cet atelier qui réunit scientifiques et gestionnaires de terrain, en expliquant ses choix d'aménagement en faveur d'un tourisme vert pour la commune du TEICH. La présidente d'EUCC France, Yvonne BATTIAU a souligné l'importance de préserver les zones humides qui sont des réservoirs de biodiversité et contribuent à jouer un rôle protecteur contre l'érosion côtière et les submersions marines pour les terrains situés en arrière.



Conférence internationale sur la Haute mer, organisée par le Conseil Economique Social et Environnemental à PARIS, « Quelle gouvernance pour une gestion durable de l'océan ? ». Hélène TANGUY, membre du CESE, représentait l'ANEL à cette réunion du 11 avril dernier, associant les acteurs et experts du monde marin, associations et fondations de préservations de l'environnement, chercheurs, élus, autour du thème de la haute mer.



CNIS et résultats des recensements. Hélène TANGUY, qui y représente l'ANEL, a demandé au nom des maires et spécialement des petites communes, que le maire qui organise un recensement avec l'INSEE, soit systématiquement informé par courrier des premières données recueillies, afin d'éviter qu'il n'en soit informé par des articles de presse.



2emes Assises Nationales des Risques Naturels, à BORDEAUX, les 2 et 3 décembre 2013. Comme lors de la précédente édition, l'ANEL, qui participe au comité de pilotage mis en place par le ministère de l'écologie, a accepté de piloter un Atelier sur les risques littoraux, avec le GIP littoral Aquitain en co-pilote.

L'évaluation des politiques publiques maritimes. Des élus, dont le président de l'ANEL et le président du bureau du CNML, ont été conviés à une réunion, le 5 mars dernier, par les deux ministres Madame Delphine BATHO et Frédéric CUVILLIER pour la présentation de cette évaluation qui devrait permettre de mettre en cohérence les politiques sectorielles de l'Etat et améliorer les relations entre les services centraux, les services en région, les professionnels du secteur maritime, les élus et leurs administrés.

Jean-François RAPIN et Gérard RUIZ ont été auditionnés à la suite de cette réunion par trois inspecteurs généraux et ils ont proposé de relayer par l'ANEL l'envoi d'un questionnaire aux élus du littoral pour mieux prendre en compte la diversité des situations rencontrées sur le terrain, afin de donner une vision plus élargie de la réalité. Le résultat des consultations nationales devrait être présenté par les ministres au cours du mois de juillet 2013.

Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte: l'ANEL, représentée par sa déléguée générale participe au comité de pilotage, présidé par Agnès VINCE, du ministère de l'Ecologie.

Comité Français pour le développement durable du Tourisme : après un retour sur l'Assemblée générale du Partenariat Mondial pour le Tourisme Durable (PMTD), Gérard RUIZ accompagné de Charlene MONNIER ont présenté l'ANEL et informé de sa candidature au PMTD aux différents acteurs du Tourisme présents.

Information sur le bilan 2012 de la sécurité des loisirs nautiques par le Secrétariat général de la mer. L'ANEL, dont les élus sont concernés par la politique de sécurité en mer, est chaque année invitée à prendre connaissance de ce bilan et elle était représentée par Charlene MONNIER, chargée de mission, qui a pu également être informée de la nouvelle campagne de sécurité des loisirs nautiques 2013.

ACTUALITES DU LITTORAL : ENVIRONNEMENT et LITTORAL

Eau, biodiversité et paysages : la feuille de route des services déconcentrés fixée

La circulaire fixe les priorités nationales dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et des paysages, pour la période 2013/2014, en veillant à l'adéquation avec les moyens alloués dans le cadre du budget triennal 2013-2015. L'action doit être centrée sur la mise en œuvre des directives européennes : directive cadre sur l'eau (DCE), directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et directives « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux ». La circulaire insiste sur la résorption des contentieux européens au titre de la directive « nitrates », par l'élaboration des 5èmes programmes régionaux d'action nitrates, et au titre de la directive «eaux résiduaires urbaines », par la mise en conformité et le suivi régulier des agglomérations d'assainissement. A ce titre, 74 stations doivent être mises en conformité avant le 31 décembre 2013.

Circulaire du 11 février 2013 relative à la feuille de route des services déconcentrés dans le domaine de l'eau, de la biodiversité et des paysages pour la période 2013-2014

La loi BROTTEZ : vers un système énergétique sobre

Publiée, malgré une censure partielle par le Conseil constitutionnel sur la mesure principale du bonus-malus devant inciter à consommer moins d'énergie; la loi supprime les zones de développement de l'éolien (ZDE) et la règle des cinq mats minimum, pour favoriser le développement de l'éolien. Elle crée un service public de la performance énergétique de l'habitat et entend favoriser le développement de la tarification sociale et progressive de l'eau et les pouvoirs du Médiateur de l'énergie sont renforcés.



Projet de rapport du CESE sur les enjeux maritimes

La section de l'environnement du CESE prépare un projet de rapport et d'avis sur « Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ? ». Ce travail sera rapporté par Catherine CHABAUD.

La délégation de l'Outre-mer prépare, quant à elle, une étude sur l'extension de la juridiction française au-delà de sa zone économique exclusive.

Le Fil d'Iéna, février 2013, n°15, p.5

Second appel d'offres éolien en mer : le cahier des charges est publié

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié le cahier des charges du second appel d'offres éolien en mer pour la construction et l'exploitation de deux parcs éoliens situés au large de la commune du TREPORT et entre les îles d'Yeu et de NOIRMOUTIER, pour une capacité maximale de production d'électricité respective de 500 MW chacun. La date limite de remise des candidatures pour cet appel d'offres est le 29 novembre et la désignation des lauréats est attendue pour mars 2014.

Actu-Environnement.com, Mardi 19 mars 2013

Gestion du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Dans un référé sur la gestion du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, sur la période 2006 à 2011, la Cour des Comptes constate de nombreux progrès depuis son dernier contrôle mais relève des insuffisances comme l'absence de statut réglementaire des personnels ou l'inadéquation entre les moyens alloués et l'objectif fixé, à l'horizon 2050, d'assurer la protection de 20 % du littoral métropolitain et ultra-marin. La Cour recommande de réviser la stratégie 2050, afin d'adapter les objectifs d'acquisition foncière aux ressources financières et humaines susceptibles d'être affectées au Conservatoire.

<http://www.ccomptes.fr>, Jeudi 4 avril 2013



Risque inondation : un rapport souligne l'urgence d'une stratégie nationale

Les « plans grands fleuves » ont permis de dégager une stratégie d'action sur les axes majeurs, et sont le socle des contractualisations État-Régions-Europe. Il s'agit désormais de s'appuyer sur ces démarches pour en faire de véritables plans d'aménagement du territoire au niveau des grands bassins hydrographiques, à horizon 25-30 ans et co-construits entre l'État et les collectivités. Les auteurs soulignent le besoin de renforcer le partenariat technique entre l'État, les organismes scientifiques et les EPTB et une réflexion sur les outils financiers existants ou à inventer. Une stratégie nationale, co-produite au sein de la Commission Mixte Inondation et concertée avec le Parlement, devrait émerger au cours du 1er semestre 2013 et s'exprimer par l'expression d'objectifs simples en regard d'aléas définis, par une clarification des responsabilités des acteurs et par la mise en place des ressources nécessaires à la gestion du risque. *Rapport du CGDD et du CGAAER : « Articulation des plans grands fleuves avec les futurs plans de gestion des risques d'inondations », décembre 2012.* Localtis.info, Mardi 26 mars 2013

L'appel de PARIS pour la Haute mer

Lancé à l'issue de la Conférence internationale du CESE « Quelle gouvernance pour une gestion durable de l'océan ? », l'appel de Paris pour la Haute mer, demande une gouvernance internationale de l'espace marin situé au-delà des eaux sous juridiction nationale. Sans remettre en cause la Convention de MONTEGO BAY, l'initiative française a pour but d'ériger cet espace, qui n'appartient à personne, en bien commun, et de veiller à ce que son exploitation soit maîtrisée et ses richesses partagées et protégées.

www.lahauteemer.org



Observatoire National des Risques Naturels (ONRN): lancement du portail internet

L'objectif de ce portail est de faciliter l'accès aux données sur les risques naturels en France et permettre à tous les acteurs, professionnels et particuliers, un accès facile aux données relatives aux risques naturels produites par les organismes œuvrant en France pour une meilleure connaissance de ces phénomènes et de leurs impacts. L'ONRN n'a pas vocation à se substituer aux Observatoires régionaux existants mais à les rapprocher et mettre en réseau les données et études qu'ils produisent et diffusent.

www.onrn.fr

L'Observatoire sur la consommation des terres agricoles installé

Créé par la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles (ONCEA) est chargé d'élaborer des outils pertinents pour mesurer le changement de destination des espaces agricoles et homologuer des indicateurs d'évolution. Il devrait permettre une évaluation claire de la consommation des terres agricoles, en prévision de la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt qui comprendra entre autres un volet sur les agricultures ultramarines.

Localtis.info, Jeudi 18 avril 2013



Bassin Rhône-Méditerranée-Corse : 40% des cours d'eau contaminés par des pesticides

Dans son rapport annuel 2011 publié le 20 mars, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse estime que 40% des cours d'eau et 20% des nappes phréatiques de son territoire sont pollués par des pesticides et que la moitié des rivières seulement sont dans un bon état écologique. Le rapport indique également que 60% des rivières (seulement 20% en Corse) sont déformées (barrages, digues, prélèvements, etc.), ce qui altère leur bon fonctionnement écologique (faune et flore) et peut aussi accentuer certains phénomènes (crues, blocage de sédiments, érosion).

« L'état des eaux des bassins Rhône Méditerranée et Corse », Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Mars 2013, situation 2011. Localtis.info, Vendredi 22 mars 2013

Méditerranée : des nurseries à poissons pour repeupler les ports

Le projet Nappex (Nurseries pour des ports exemplaires) est mis en place pour aider les larves des poissons à se développer et faire grossir la ressource des ports méditerranéens. 198 cages, de 80 cm de haut sur 50 cm de large, dotées d'un substrat et de coquilles d'huîtres vides servant d'anfractuosités, coloniseront dans un premier temps, six ports pilotes, dont cinq de la Région Languedoc-Roussillon: MEZE, PORT-VENDRES, LE BARCARES, VENDRES, LE CAP-D'AGDE, et SIX-FOURS (Var).

www.midilibre.fr, Mardi 12 février 2013



LA GRANDE-MOTTE : la paillote doit être démontée

Les services de l'État ont contrôlé une plage privée, accusée d'avoir touché au cordon dunaire. Le concessionnaire a creusé dans le sable pour planter les plots en béton destinés à soutenir la structure sans respecter l'environnement. Ce mode d'installation n'étant pas compatible avec le milieu naturel et la protection du cordon dunaire, la mairie a pris un arrêté interruptif de travaux, le concessionnaire devra remettre la plage en l'état initial et recevra un procès-verbal d'infraction grande voirie.

www.midilibre.fr, Jeudi 4 avril 2013

NICE : une deuxième plage publique sans tabac

Après le succès remporté en 2012 par une première plage labellisée « sans tabac » proche du centre-ville, le conseil municipal de NICE a voté pour l'instauration, en face d'un hôpital pour enfants, d'une seconde plage publique où il sera interdit de fumer à compter de l'été prochain. En 2012, la ville de CANNES avait elle aussi décidé d'instaurer deux plages municipales « sans tabac ». Les deux villes avaient signé des conventions avec la Ligue contre le cancer, à l'origine du label « Plage sans tabac ».

Localtis.info, Lundi 18 mars 2013



Surveillance des plages : quel avenir pour les CRS-MNS sur les plages françaises ?

En réponse à une question déposée sur les conclusions d'un rapport de la Cour des Comptes sur « L'organisation du secours en montagne et de la surveillance des plages », dans lequel le recours aux CRS pour la surveillance estivale des plages était estimé « irrégulier et inéquitable », le ministre de l'Intérieur Manuel VALLS a rappelé que la police des baignades ne relève ni des missions régaliennes de l'Etat ni de ses obligations légales et que le C.G.C.T. dispose « que c'est le maire qui exerce la police des baignades et des activités nautiques ». Toutefois, l'Etat n'a pas vocation « à se désengager unilatéralement ni soudainement mais doit en revanche rechercher, avec les collectivités territoriales, les moyens de progresser vers une organisation plus équilibrée de l'exercice de cette mission, dans le respect des responsabilités de chacun et du droit, pour parvenir à une solution juste, efficace et soutenable, aussi bien pour les forces de l'ordre que pour les acteurs locaux ».

Question écrite n° 03895 de Mme Danielle MICHEL (Landes) publiée dans le JO Sénat du 27/12/2012

Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 07/03/2013 www.senat.fr

Bilan de l'activité 2012 des Sauveteurs en Mer

La croissance des activités de sauvetage de la SNSM constatée les années précédentes s'est confirmée en 2012, avec un total de 5 349 interventions contre 4 920 en 2011 (+9%). 61% des interventions ont été réalisées en mer par les sauveteurs embarqués à partir des 220 stations de sauvetage permanentes et saisonnières et 39% par les nageurs-sauveteurs à partir des 266 postes de secours. 8 071 personnes ont ainsi été secourues, en mer (64%) ou à partir des plages surveillées (26%).

Le bilan annuel des Sauveteurs en mer 2012 est téléchargeable sur le site : www.snsm.org



Marine marchande : installation d'un Conseil supérieur renouvelé

Michel QUIMBERT a été reconduit dans ses fonctions de président du Conseil supérieur de la marine Marchande pour trois ans par décret du 21 février 2012 et la liste des 39 membres du Conseil a fait l'objet d'un arrêté du 19 février 2013. Christine LAIR, déléguée générale de l'ANEL, a été nommée membre du CSMM au titre de personnalités qualifiées.

Décret du 21 février 2012 portant nomination du président du Conseil supérieur de la marine marchande - M. QUIMBERT (Michel), JORF du 22 février 2012. Arrêté du 19 février 2013 portant nomination au Conseil supérieur de la marine marchande, JORF n°0048 du 26 février 2013

OUTRE MER

Chlordécone : les départements demandent une commission d'enquête parlementaire

Les membres de la commission Outre-Mer de l'ADF, présidée par Nassimah DINDAR, présidente du département de LA REUNION, ont adopté une motion relative au Plan chlordécone en GUADELOUPE et en MARTINIQUE.

Ils demandent l'intervention du président de l'ADF auprès des présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale pour la mise en place en 2013 d'une commission d'enquête parlementaire sur ce dossier, ainsi que des moyens suffisants afin de garantir un niveau de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires et du milieu naturel, la domiciliation locale des compétences nécessaires à la gestion de la contamination par le chlordécone et des moyens pour la prise en charge et la reconversion des acteurs économiques impactés par cette pollution.

La motion est co-signée par Nassimah DINDAR pour La Réunion, Josette MANIN pour la Martinique, Jacques ANSELME pour la Guadeloupe, Patrice CLET pour la Guyane et Daniel ZAIDANI pour Mayotte.

www.region-martinique.mq; www.politiques-publiques.net, Jeudi 18 avril 2013

Lutte contre l'habitat indigne : une circulaire de l'ANAH pour les Territoires d'Outre-mer

Par une circulaire du 4 mars 2013 adressée aux préfets de région et des départements d'Outre-mer, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) réaffirme l'engagement et l'action de l'Agence à destination des territoires d'Outre-mer. Les trois grandes priorités concernent : le traitement de l'habitat indigne et dégradé en cohérence avec les politiques locales menées dans les plans départementaux pour l'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD) et les plans communaux et intercommunaux de lutte contre l'habitat indigne (PCLHI ou PILHI) ; l'accompagnement des propriétaires bailleurs privés dans le montage de leurs opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et la remise sur le marché locatif d'une offre de logements à loyer maîtrisé et la prévention de la dégradation des copropriétés fragiles et le redressement des copropriétés en difficulté. La circulaire détaille également la dotation 2013 et les objectifs en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé en outre-mer.

Circulaire C du 4 mars 2013 relative aux priorités d'intervention et programmation des crédits d'aide à l'amélioration de l'habitat privé pour les territoires d'outre-mer – Délibérations du conseil d'administration du 5 décembre 2012, Texte non paru au Journal officiel

LA REUNION : des avancées pour la nouvelle route du Littoral

Dans le cadre de l'aménagement de la route du littoral, 17 hectares de terrains vont être mis à disposition par le Département dans la zone arrière portuaire. Ils permettront de stocker les matériaux et d'accueillir les installations de concassage du chantier. Les Conseillers régionaux ont acté l'enveloppe de 340 000 euros par an pour la mise à disposition de ces terrains.

www.linfo.re, Mercredi 13 mars 2013



LE PORT : 67 places supplémentaires pour les plaisanciers

Le conseil de surveillance du Grand Port Maritime de LA REUNION a validé l'engagement de l'opération « darse de grande plaisance », dont les travaux démarrent au mois de mai. L'objectif est de permettre l'accueil, sur une surface de 2 hectares, de 67 navires de plaisance supplémentaires, en articulation avec le projet d'interface ville-port, voulu par la commune. Le conseil a également approuvé les orientations portant sur la modernisation de la darse du terminal à conteneurs et a autorisé le Directoire à poursuivre les formalités réglementaires préalables aux travaux. Là aussi, afin d'accueillir des navires de plus en plus imposants, les dimensions du Port Est seront revues à la hausse en termes de largeur du chenal, de diamètre du cercle d'évitage ou encore avec la construction de nouveaux quais.

www.zinfos974.com, Vendredi 26 Avril 2013

Energies Réunion succède à GERRI

Réunis en assemblée plénière, les Conseillers régionaux ont adopté le projet de création de la société publique locale « Energies Réunion ». L'agence régionale détenue à 75% par la Région aura en charge par moins de 148 dossiers liés aux énergies renouvelables.

Linfo.re, Jeudi 18 avril 2013

La GUADELOUPE lève la contradiction législative pour l'implantation d'éoliennes sur le littoral

A l'occasion de l'adoption de son schéma régional éolien, le Conseil régional de la Guadeloupe a voté une délibération prévoyant que les dispositions de l'article L. 146-4 du code de l'urbanisme, qui exigent une implantation des éoliennes en continuité avec les agglomérations, ne s'appliquaient pas à la construction et à l'installation d'éoliennes sur son territoire. La délibération prévoit également que ne s'appliquent pas les dispositions de l'article L. 156-2 du code de l'urbanisme selon lesquelles « l'extension de l'urbanisation n'est admise que dans les secteurs déjà occupés par une urbanisation diffuse ». Cette dernière disposition entraine en contradiction avec le schéma de mise en valeur de la mer qui prévoit la possibilité d'installer des éoliennes dans des zones dites « de coupure d'urbanisation ».

Actu-Environnement.com, Mercredi 6 mars 2013

Délibération du 8 octobre 2012 du Conseil régional de la Guadeloupe relevant du domaine de la loi relative à l'implantation des éoliennes en zone littorale parue au Journal Officiel le 05 mars 2013



Transat BRETAGNE - MARTINIQUE

La Station Nautique de FORT DE FRANCE a accueilli, pour la deuxième fois, les concurrents de la Transat Bretagne - Martinique du circuit Figaro Bénéteau, à l'issue de leur transatlantique. La semaine a été marquée par de très nombreuses animations nautiques : initiation au stand up paddle, au kayak ou au catamaran de sport, mais aussi démonstration des yoles rondes ou des gommiers, les bateaux traditionnels de l'île. La Station Nautique de SCHOELCHER, distante de quelques kilomètres, s'est associée à cette manifestation festive.

[France Station Nautique - Communiqué de presse du Samedi 6 avril 2013](#)

EUROPE

Avis du Comité des régions sur la croissance bleue

Le Comité des régions de l'Union européenne s'est prononcé sur les principaux axes de croissance durable dans les secteurs marin et maritime. Il souligne que l'idée de "croissance bleue" se fonde sur les principes du développement durable et fait observer que l'économie maritime au sens large ne se cantonne pas seulement aux régions et aux acteurs qui disposent d'un accès immédiat aux mers et aux océans, mais qu'elle concerne également pour une large part les régions éloignées des côtes et des ports. Il préconise également que l'on tienne compte et que l'on tire parti des particularités régionales des bassins maritimes européens pour la mise en œuvre du développement de l'économie bleue. Il relève la nécessité de soutenir financièrement l'aquaculture grâce aux fonds octroyés par l'UE et demande instamment, en tant que représentant des collectivités territoriales, à être systématiquement associé à la poursuite des travaux et notamment sur la conception et la mise en place des stratégies de bassins maritimes.

Avis du Comité des régions sur «La croissance bleue: des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime», JOUE du 2 mars 2013

Développement de plans d'actions européens pour lutter contre les déchets en mer

Chaque année, environ 6,4 millions de tonnes de déchets plastiques se retrouvent dans la mer et 80% de ces déchets ne proviennent pas des navires mais des côtes environnantes. Aujourd'hui, la surface des océans compte en moyenne 13 000 morceaux de plastiques au kilomètre carré. L'objectif de la Conférence internationale sur la prévention et la gestion des déchets marins dans les mers d'Europe était d'élaborer plusieurs plans d'action régionaux destinés aux zones maritimes européennes, guidés par le principe de précaution, le principe pollueur-payeur et le principe de prévention à la source. Une dizaine d'actions prioritaires, qui rejoignent les conclusions de la conférence Rio+20, ont également été listées, et concernent principalement la législation européenne, le besoin de données scientifiques, le financement des mesures et le rôle de l'économie verte.

[Commission européenne, Mercredi 17 avril 2013 ; International Conference on Prevention and Management of Marine Litter in European Seas](#)

L'Europe veut planifier l'espace marin

La Commission européenne a élaboré un projet de directive visant à établir un cadre commun pour la planification des activités maritimes et la gestion intégrée des zones côtières. L'objectif affiché par la Commission est de mieux coordonner les différentes activités économiques en mer : production d'énergie éolienne, pose de câbles et canalisations sous-marines, transport maritime, pêche et aquaculture. Les mesures proposées visent à ce que les États membres élaborent dans un premier temps une cartographie des activités maritimes puis mettent au point des stratégies de gestion. Le projet de directive propose également la mise en place d'un système de guichet unique pour alléger les procédures administratives mais aussi pour favoriser les investissements.

[Commission européenne, Communiqué de presse, Bruxelles, Mercredi 13 mars 2013, <http://europa.eu/>](#)

Fonds européens : une circulaire précise le périmètre du transfert aux régions

Le Fonds social européen (dédié à l'emploi et à l'insertion des personnes en difficulté) sera géré par l'Etat à hauteur de 65% de l'enveloppe, sachant que la moitié de la somme sera déléguée aux départements. Les conseils régionaux géreront donc les 35% restants du FSE. Les conseils régionaux géreront le Feader, mais leur marge de manœuvre reste à définir, car ce fonds relève en grande partie de politiques nationales. L'Etat gardera la main sur la gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp), dont la portée budgétaire est limitée (environ 220 millions d'euros sur 7 ans en France), mais accepte d'en déléguer une partie aux 11 régions métropolitaines ayant une façade maritime. Des discussions doivent encore avoir lieu pour préciser « le champ de cette délégation de gestion ». Pour les outre-mer, le dispositif de droit commun prévu pour l'ensemble des régions sera mis en œuvre, sous réserve du volontariat des collectivités concernées.

www.localtis.info , Jeudi 25 avril 2013

Circulaire du Premier ministre du 19 avril 2013 sur la gestion des fonds européens de la prochaine génération

Le parlement européen veut encadrer le recyclage des navires

Le parlement européen a adopté, le 18 avril, un règlement fixant un cadre légal européen en matière de recyclage des navires. Ce dernier « a pour objectif de réduire les effets négatifs d'un démantèlement négligeant, tels que des accidents, des blessures ou des dommages à la santé humaine et à l'environnement, en s'assurant que les navires européens soient uniquement démolis dans les installations mondiales approuvées par l'Union Européenne ».

Meretmarine.com, Lundi 22 avril 2013



Croisière : le marché français garde le cap de la croissance en 2012

Le marché français de la croisière maritime a représenté, en 2012, 481 000 passagers, soit une augmentation de 9% (40 000 passagers de plus) par rapport à 2011. La France maintient sa position de 5^e marché européen, derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La Méditerranée reste de loin la destination la plus recherchée des Français avec 68% des passagers, devant les Caraïbes qui enregistrent une forte progression (+37% par rapport en 2011), et l'Europe du nord.

Communiqué de presse de l'Association Française des Compagnies de Croisières (AFCC) du 13 Mars 2013

Lauréats Trophées de l'Escale 2012

Les Trophées de l'Escale 2012 ont été décernés aux ports :

- SANTA LUCIA SAINT RAPHAËL (83) pour l'offre complète, les améliorations des installations (extension récente de la capacité d'accueil, éclairage dernière génération) et les efforts environnementaux,
- MARINA DU CHATEAU BREST (29) pour la réhabilitation exemplaire d'un site militaire en un port de plaisance et les services techniques et d'accueil,
- LE MARIN (972) pour ses investissements qui tiennent compte de l'environnement et d'une bonne gestion de l'espace.

Le jury a également décerné une Mention Spéciale aux ports :

- ARGELES-SUR-MER (66) pour les prestations techniques et de services à la personne ainsi que la démarche environnementale,
- BINIC (22) pour l'exhaustivité des services, la démarche volontaire à l'égard des personnes à mobilité réduite et les aménagements prévus pour faciliter l'accès au bassin,
- LE MOUETTES EVIAN-LES-BAINS (74) pour la poursuite des actions depuis sa nomination aux « Trophées de l'Escale » 2005.

www.communes-touristiques.net; Communiqué de presse Trophées de l'escale 2012

Chantiers navals : lancement de la marque « Vague Bleue Eco-conception »

L'association Econav et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne lancent la marque « Vague Bleue Eco-conception », dont l'objectif est d'encourager l'intégration de ce concept dans les chantiers navals de construction et de maintenance. Un groupe test de cinq chantiers de construction suivra un accompagnement spécifique personnalisé : identifier les principales sources de pollutions et les leviers d'action, mise en place d'une politique d'éco-conception à court moyen et long termes, accompagnement dans la mise en place d'actions concrètes, complété par un programme de formation qui permettra d'informer les chantiers sur les dernières éco-innovations, ainsi que les usagers sur le véritable engagement environnemental des chantiers.

Communiqué de presse d'Econav et de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne, Vendredi 5 avril 2013 Environnementmagazine.fr, Mardi 9 avril 2013

TOULON et LA SEYNE-sur-MER: deux chantiers de dragages

Dans la rade de TOULON, des travaux de dragages sont en cours, et en raison des fortes probabilités de présence de munitions de la 2^{de} Guerre mondiale, le dragage s'opère manuellement par des plongeurs scaphandriers à l'aide de pompes aspirantes. Les sédiments une fois pompés sont acheminés dans des bassins de décantation. L'eau filtrée est rejetée en mer et les boues asséchées sont dirigées vers des décharges agréées.

A LA SEYNE-sur-MER, les travaux s'opèrent de manière « classique » avec pour objectif d'assurer un tirant d'eau de 10 mètres aux croisiéristes. Les analyses ont montré la bonne qualité des matériaux dragués, qui seront donc utilisés pour le remblaiement du site de Bois sacré.

[Le Marin, Vendredi 19 avril 2013, p.18](#)

HONFLEUR : pour un port plus propre

Depuis février, le port d'HONFLEUR dispose d'une zone de collecte des déchets portuaires, gérée et surveillée par le Conseil général. Cette aire permet aux usagers du port de déposer tous leurs déchets : huile, filets de pêche, eaux usées et eaux de fonds de cale. Les travaux ont coûtés 417 735 € HT sous la maîtrise d'ouvrage du département. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif 4 de l'Agenda 21 départemental « Promouvoir une gestion durable des ports départementaux ».

[Le Calvados, Magazine de votre département, n°11, printemps 2013, p.5](#)

PECHE

Produits aquatiques : une production mondiale record

Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la production mondiale de produits aquatiques atteindrait 157 millions de tonnes en 2012, soit 1.3 % de plus qu'en 2011. Cet accroissement est dû à l'aquaculture avec 67 millions de tonnes en 2012 au détriment de la pêche, dont la production aurait reculé de 1.8%. La part pour l'alimentation humaine a poursuivi sa croissance avec 1325 millions de tonnes, soit en moyenne 19.2 kg par habitant et par an.

[Le Marin, Vendredi 1^{er} mars 2013, p.5](#)



Conchyliculture : lancement de la campagne du recensement conchylicole 2013

Ce recensement, qui débutera au mois d'avril 2013, a pour objectifs d'améliorer la connaissance de la conchyliculture française, mesurer l'évolution de ce secteur par rapport au premier recensement de 2002, son adaptation, notamment face à la crise des surmortalités qu'il traverse depuis 5 ans, apprécier la production par bassin conchylicole et constituer un outil d'aide à la décision qui contribuera à la définition et à l'évaluation des politiques publiques en faveur de la conchyliculture. Disponibles dès la fin de l'année 2013, les premiers résultats permettront de fournir une photographie complète et détaillée de la conchyliculture française.

www.developpement-durable.gouv.fr, Jeudi 7 mars 2013

Communiqué de presse du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ; Ministère délégué chargé du transport, de la mer et de la pêche ; Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt « Lancement de la campagne du recensement conchylicole 2013 », Paris, le 7 mars 2013

JURIDIQUE

Plans locaux d'urbanisme intercommunaux

Le projet de loi "Acte III de la décentralisation" vise à imposer des documents d'urbanisme élaborés à l'échelle des intercommunalités puisqu'il est prévu que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de plan local d'urbanisme le deviendraient automatiquement six mois après la publication de la loi. Seules les communes ayant engagé une procédure d'élaboration de PLU avant l'entrée en vigueur de la loi pourraient rester compétentes jusqu'à l'approbation de ce document. L'Assemblée des communautés de France (AdCF) vient de publier une étude détaillant toutes les recettes afin d'aider les communes à franchir cette étape complexe. « Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, Témoignages, enquête et analyse des pratiques communautaires », AdCF, Février 2013

Algues vertes : l'Etat doit verser 7 046 517 euros au département des Côtes-d'Armor

Le tribunal administratif de Rennes a considéré que « l'Etat a commis une faute en raison, d'une part, des insuffisances et retard dans la transposition des directives du 16 juin 1975 et du 12 décembre 1991, d'autre part, de sa carence dans l'application aux exploitations agricoles d'élevages de la réglementation des installations classées ». Le juge relève également que « l'Etat ne cite aucune action de participation à la lutte contre les algues vertes entre le courrier ministériel du 13 juin 1972 et le programme de lutte contre les algues vertes de 2010 ». Enfin, s'il reconnaît que les marées vertes ont porté « un préjudice certain » à l'image du territoire et à son économie touristique, s'il reconnaît que la collectivité est « fondée à soutenir qu'elle en a subi un préjudice en lien direct avec la faute de l'Etat », le juge administratif a constaté qu'aucune pièce n'a été produite pour évaluer ce préjudice, ce qui conduit au rejet de la demande de réparation de 2 millions d'euros.

La.gazette.fr, Mardi 16 avril 2013 ; Les.Echos, Mercredi 17 avril 2013, p.04

Communiqué de presse de Claudy LEBRETON, Président du Conseil général des Côtes d'Armor, Président de l'Assemblée des Départements de France, Lundi 15 avril 2013

Domage causé à l'environnement: le régime de responsabilité élargi en commission au Sénat

La commission des lois du Sénat a adopté la proposition de loi du sénateur Bruno RETAILLEAU visant à inscrire dans le Code civil des règles générales de réparation des dommages causés à l'environnement. Le texte donne la priorité à une réparation en nature du dommage, privilégiant la remise en état du milieu dégradé. Toutefois, la commission a prévu un régime subsidiaire en précisant qu'en cas d'impossibilité de réparation en nature du dommage causé, une compensation financière pourrait être versée à l'Etat, ou à un organisme qu'il a désigné, et affectée à la préservation de l'environnement. Elle a par ailleurs mis l'accent sur la prévention, en permettant à toute personne, qui a exposé des dépenses pour prévenir le dommage ou en éviter l'aggravation, d'en obtenir réparation, dès lors que ces dépenses ont été utilement engagées. La commission a enfin modifié l'intitulé de la proposition de loi, préférant les termes de « dommage causé à l'environnement » à ceux de « préjudice écologique ». Le Sénat examinera ce texte en séance publique le 16 mai prochain.

www.journal-des-communes.fr, Jeudi 25 avril 2013

Arrêté de nomination au Conseil d'administration du SHOM

Sont nommés membres du conseil d'administration du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) en qualité de personnalités qualifiées : en tant que membre titulaire et en remplacement d'Yvon BONNOT, Hélène TANGUY, secrétaire générale adjointe de l'Association nationale des élus du littoral ; En tant que membre suppléant et en remplacement de Janick MORICEAU, Jean-Louis LEONARD, président délégué de l'Association Nationale des Elus du Littoral.

Arrêté du 3 avril 2013 portant nomination au conseil d'administration du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), JORF n°0093 du 20 avril 2013

TOURISME ET CULTURE

La France, seconde destination des touristes européens

Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, publie une étude sur les séjours touristiques effectués par les résidents au sein de l'Union européenne. Si la France demeure la première destination touristique mondiale, elle se place au deuxième rang des destinations touristiques intra-européenne pour les ressortissants de l'Union, à égalité avec l'Italie, avec 9% des séjours chacune. Localtis.info, 17 avril 2013



Mobil-homes : une proposition de loi renforce les pouvoirs du maire

La proposition de loi donne un cadre juridique spécifique aux contrats de location d'emplacements pour protéger les propriétaires des résidences mobiles de loisirs contre les abus de certains propriétaires de terrains. Son article 1er liste les indications qui devront être mentionnées dans le contrat. Un autre article prévoit que « chaque année, tout exploitant d'un terrain de camping et caravanage ou d'un autre terrain aménagé à cet effet procède auprès du maire de la commune d'implantation du terrain à une déclaration du nombre d'emplacements loués ». Le maire voit ses pouvoirs de contrôle renforcés, puisqu'il « est habilité à inspecter, même inopinément, le terrain en vue de vérifier l'exactitude de cette déclaration ». Le texte donne également aux communes la possibilité de moduler la taxe de séjour afin de mieux la faire correspondre à la nature de l'utilisation des emplacements.

Assemblée nationale, proposition de loi relative aux résidences mobiles de loisirs et portant diverses dispositions relatives au tourisme (enregistrée à la présidence de l'Assemblée le 28 mars 2013)
Localtis.info, Vendredi 5 avril 2013

Question écrite au Gouvernement : saisonniers et collectivités locales

En réponse à une question écrite sur les conditions d'emploi des travailleurs saisonniers embauchés par les collectivités locales et la demande d'une éventuelle modification du cadre législatif entourant ces emplois afin d'offrir une meilleure protection des saisonniers, le ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique répond que les conditions dans lesquelles les employeurs territoriaux peuvent recruter des agents pour des besoins saisonniers ou occasionnels ont été revues par la loi du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Ce régime législatif, récemment remanié, résulte d'un accord majoritaire conclu avec six organisations syndicales sur huit, représentant 75 % des personnels de la fonction publique et il n'est donc pas envisagé de le modifier.

Question écrite n° 7456 - 14ème législature posée par M. Verchère Patrice sur les conditions d'emploi des travailleurs saisonniers embauchés par les collectivités locales.

Réponse du ministère : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique, parue au JO le 05/03/2013

LA REUNION : la Côte Ouest crée son office de tourisme intercommunal (OTI)

La Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) (LA POSSESSION, LE PORT, SAINT-PAUL, TROIS-BASSINS et SAINT-LEU) a choisi pour l'OTI Ouest le statut juridique d'EPCI. Dix élus siègeront dans son futur conseil d'administration, soit deux représentants par commune, son titulaire et un suppléant. Cette coopération permettra d'être plus performant pour la Région au regard des atouts touristiques des communes de l'Ouest qui offrent environ 50% des capacités d'hébergement touristique de toute l'île. D'ici fin mars, chacune des cinq communes du TCO devra se prononcer lors de sa prochaine délibération municipale et un arrêté préfectoral devra entériner ce choix communautaire d'ici juin.

www.zinfos974.com, Mardi 5 Mars 2013



Cinq communes classées stations de tourisme

Cinq décrets du 12 avril 2013 portent classement de cinq communes comme stations de tourisme : ALLEVARD (Isère), LOIX (Charente-Maritime), MACON (Saône-et-Loire), PLENEUF-VAL-ANDRE (Côtes-d'Armor), SALLANCHES (Haute-Savoie).

Décrets du 12 avril 2013 portant classement de cinq communes comme station de tourisme, JORF du 14 avril 2013



Hôtellerie de plein air : une attractivité croissante auprès des Français

Selon une étude réalisée par Opinion Way pour le compte de la FNHPA, 30% des Français ont effectué au moins un séjour en camping au cours des cinq dernières années et 59% déclarent passer souvent une partie de leurs vacances en camping. Parmi ceux-ci, 32% le font tous les ans ou presque, 27% tous les deux ans et 41% moins souvent. La mer a très nettement la préférence des campeurs (74% de préférences), mais la campagne (27%) et la montagne (24%) tirent bien leur épingle du jeu. Sans surprise, l'été (87% de préférences) reste la saison de prédilection des campeurs. Parmi les raisons expliquant le choix du camping, le rapport qualité-prix arrive très nettement en tête (57% de citations), suivi de la convivialité (26%), de la proximité de la nature (21%), du « tout compris » (15%) et des activités proposées (14%).

Dossier de presse FNHPA 2013 « Le camping, des vacances pour tous », Jeudi 18 avril 2013

Toutefois, le camping a connu en 2012 une baisse du nombre de nuitées à 105,9 millions, contre 106,8 millions en 2011, année record de fréquentation, selon un bilan publié le 18 avril par la FNHPA. Le nombre de nuitées en 2012 est de 105,9 millions, marqué par une mauvaise météo, contre 106,8 millions en 2011, année record de fréquentation. www.midilibre.fr, Vendredi 19 avril 2013;

APPEL A PROJETS



BRETAGNE : Appel à projets territorial en gestion intégrée de la zone côtière

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales et vise à financer des projets définissant des stratégies de développement durable à l'échelle de territoires maritimes pertinents et des actions précises sur un ou plusieurs thèmes de la gestion intégrée de la mer et du littoral. Les collectivités ou leurs groupements ont jusqu'au 14 juin 2013 pour définir des stratégies de développement durable et un programme d'actions. Le dossier de candidature et les documents associés sont à renvoyer en un exemplaire au Conseil régional de Bretagne, avant le 14 juin 2013. [Tous les renseignements sur le site : www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

AQUITAINE : Appel à projets photovoltaïque 2013



Cet appel à projet régional concerne les opérations de production d'électricité d'origine photovoltaïque autoconsommée et raccordées au réseau sans revente d'électricité au réseau de distribution. Les équipements photovoltaïques devront être installés sur des bâtiments publics ou privés, neufs ou existants, s'inscrivant dans une approche globale d'efficacité énergétique du bâtiment et environnementale de l'activité. La limite de puissance installée inférieure est fixée à 10 kWc minimum (250 kWc maxi) et l'objectif de l'autoconsommation moyenne annuelle est fixé au 2/3 de la production électrique. Il s'adresse aux collectivités locales et leurs groupements, aux activités tertiaires publiques ou privés, aux entreprises et bailleurs sociaux. Dès lors qu'un dossier est déclaré éligible, il est prévu d'attribuer une aide calculée en fonction de la puissance installée, du niveau d'autoconsommation et de la qualité technique et économique du projet.

Dates de dépôt des dossiers : 26 juillet et 29 novembre 2013.

<http://les-aides.aquitaine.fr/>

RHONE-MEDITERRANEE-CORSE : Appel à projets pour réduire la pollution pluviale

L'appel à projets lancé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse cible en priorité les projets de rétention à la source des eaux pluviales mais également les projets de traitements des rejets d'eaux pluviales qui polluent le milieu naturel. Il vise les collectivités territoriales, les organismes de recherche, les promoteurs, les industriels.

Les projets seront aidés à hauteur de 50%, dans la limite de 1 M€ d'aide par projet. Une enveloppe financière de 10 M€ a été fixée sur l'ensemble de l'appel à projets.

L'appel à projet est ouvert du 15 avril au 12 juillet 2013.

[Tous les renseignements sur : http://www.eaurmc.fr/](http://www.eaurmc.fr/)

A VOIR EXPOSITIONS

MATHURIN MÉHEUT



En 2013, le musée national de la Marine consacre son exposition temporaire annuelle à Mathurin MEHEUT (1882, Lamballe - 1958, Paris), le plus populaire des artistes bretons du XXe siècle. La mer a été l'une de ses premières sources d'inspiration. Nommé peintre de la Marine en 1921, ce grand voyageur a tout au long de sa vie collaboré avec le milieu maritime, à la fois comme dessinateur, illustrateur, décorateur, sculpteur et graveur.

[Du 27 février au 30 juin 2013 au Musée national de la Marine à PARIS](#)

TOULON : une exposition sur la cartographie marine

Le SHOM contribue à une exposition consacrée à la cartographie marine, qui retrace l'évolution de la cartographie marine des portulans à nos jours sur la région, en allant jusqu'aux modèles numériques de terrain établis via le programme national Litto3D®, en partenariat entre le SHOM et l'IGN. Des posters pédagogiques sont également présentés afin de comprendre le mode d'emploi d'une carte marine. Trois lieux se font échos dans le cadre de ce projet : le musée de la marine, l'hôtel des arts et le centre culturel Peiresc.

[Du 2 avril au 4 octobre 2013 à TOULON](#)

ANGLET : 5ème Biennale d'art contemporain



Reconnue comme l'un des événements majeurs dans le domaine de l'art contemporain en Aquitaine, la Biennale d'ANGLET a pour ambition de concilier exigence artistique et événement populaire. Cette manifestation éphémère multiplie les points d'ancrage en investissant les lieux traditionnels dédiés à l'art (la villa Beatrix Enea et la galerie Georges-Pompidou) mais aussi en allant à la rencontre du grand public sur le littoral (La Barre et Izadia) et, nouveauté de cette édition, dans la zone du centre commercial BAB2.

[Du 24 mai au 1er septembre 2013 à ANGLET](#)

www.anglet.fr

A LIRE

"Avancées et enseignements pour la valorisation des services rendus par les zones humides"

CGDD, n°157, Mars 2013

Prévention des inondations : deux nouveaux guides sur la gestion des déchets post catastrophe viennent compléter la collection éditée par le CEPRI.

" Les collectivités territoriales face aux déchets des inondations : des pistes de solutions – Guide de sensibilisation " et "Méthode d'évaluation et de caractérisation des déchets post-inondation" –

" L'assurance des collectivités territoriales "

Mémento pratique 2013, La Gazette, mars 2013

" **Annuaire de la filière française des Energies Marines Renouvelables** "

L'annuaire recense près de 130 entreprises, PME, ETI et grands groupes, disposant de compétences et d'expertise dans les différentes filières des énergies marines renouvelables.

Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et GICAN, Mars 2013

L'annuaire est téléchargeable sur le site du SER : www.enr.fr, rubrique Médiathèque/publications

La rubrique consacrée à la relocalisation des activités et des biens vient d'être ouverte sur Géolittoral.

Elle est accessible à l'adresse suivante : <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/relocalisation-des-activites-et-r275.html>

AGENDA

MAI 2013

Préparation de l'accord de Partenariat 2014-2020, Séminaire d'approfondissement sur les enjeux maritimes, des zones côtières et des filières pêche et aquaculture

Mercredi 15 mai 2013, à France AgriMer, Montreuil sous Bois

IXème Conférence des Communautés de l'Outre-mer: «L'intercommunalité: quel avenir pour les Outre-mer?» du Lundi 13 au vendredi 17 mai 2013 à FORT de France, Ile de La RÉUNION



3ème édition des Assises du port du futur

Jeudi 23 et Vendredi 24 mai 2013 à MARSEILLE



Fête du Nautisme

Samedi 25 et dimanche 26 Mai 2013

www.fetedunautisme.com

Journée technique ATOUT France

« Sports et loisirs nautiques, comment favoriser leur valorisation touristique ? »

Jeudi 30 Mai 2013 au Parc nautique de l'Ile de Monsieur, SEVRES

8ème Journée Fédération Française des Ports de Plaisance : « Les ports de plaisance : au service de l'économie et de l'emploi »

Jeudi 30 mai 2013 de 9h à 13h à l'Assemblée Nationale à PARIS

Rencontres régionales de la mer et du littoral

Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2013 à l'Espace Louison Bobet, Palais des Congrès de QUIBERON

Colloque Littoral de la FNSEA: Exploitations agricoles en danger dans les espaces littoraux

Jeudi 30 mai 2013 à PARIS

JUIN 2013



Journée Mondiale pour un Tourisme Responsable 2013 « LES ILES, LABORATOIRES DU TOURISME DURABLE ? »

Lundi 3 juin 2013 dans l'hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France à PARIS

Assises de la filière Pêche et Produits de la Mer : « Mieux gérer et valoriser la ressource »

Mercredi 5 juin 2013 à PARIS, Eurosites George V



"Les Ecrans de la Mer", 3ème édition du Festival mondial du film de mer de DUNKERQUE

Du mercredi 5 au vendredi 7 juin 2013 au Pôle Marine à DUNKERQUE

www.ecransdelamer.com



**Les Journées de la mer sur le thème « Pêche responsable et cultures marines »
Du mercredi 5 au dimanche 9 juin 2013**



**3eme Forum " BÓdlanmè, une zone de croissance durable ?"
Du jeudi 6 au 8 juin 2013 au Palais des Congrès de Madiana, en MARTINIQUE**

**Journée Mondiale de l'Océan
Samedi 8 juin 2013**

**Digues 2013 : Colloque National Digues Maritimes et Fluviales de Protection contre les Submersions
Mercredi 12, Jeudi 13 et Vendredi 14 juin 2013 à AIX-en-PROVENCE**



Congrès annuel de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT)

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2013 à FOUESNANT-LES-GLENAN (29)

**Journées de l'OIEau « Qualité Des Eaux De Baignades »
Mardi 18 juin 2013, à PARIS**

**Conseil d'administration de l'ANEL
Mercredi 19 juin 2013 de 10h à 13h à PARIS**

**Journée du Patrimoine Maritime : Lancement public, médiatique et festif de la Charte des Ports d'intérêt Patrimonial
Samedi 29 juin 2013 à PENMARC'H**

JUILLET 2013

**3èmes Assises Nationales de la Biodiversité
1er, 2 et 3 juillet 2013 à NANTES**